



Les droits sur les jeux mmorpg

Par **Angelus54300**, le **12/06/2014 à 07:37**

Bonjour,rnrnJe m'explique en détail. rnJe joue a un mmorpg sur Pc, il nous on fais une mise a jour (nos monture pouvaient nous redonner 50% de vie toute les seconde pour avoir cette effet il nous fallai au maximum il fallai mettre des euro) simpas, la semaine d après il refont une mise a jour (cette fois si le taux de des monture et de 10%, il on baisser ma monture de 50% a 10% alors que j avais mi de l argent pour avoir le maximum) on t'il le dois ? rnJe sais pas si vous allez me comprendre :/rnrnMerci d avance

Par **Angelus54300**, le **12/06/2014 à 07:55**

Si je veux plus de l effet 10% car sa vau plus le coup, je peux demander un remboursement ?

Par **aguesseau**, le **12/06/2014 à 21:49**

bjr,rnil faut lire les conditions générales d'utilisation de ce jeu.rnmais le principe d'un jeu de hasard, c'est que le résultat est par principe aléatoire donc le joueur, connaissant l'aléa, ne peut pas se plaindre.rncdt

Par **Angelus54300**, le **12/06/2014 à 22:18**

D accord merci beaucoup de votre réponse